



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 11 avril 2022 à 19h 30 devant public à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean-Martin Villeneuve Conseiller # 1
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Une personne assiste à la séance ordinaire publique

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire prend les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2204-01

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2022 avec modification
4. Adoption des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2022
5. Résolution pour le Fonds de visibilité Northland 2022
6. Fin d'emploi de la période hivernale employés municipaux printemps 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

7. Résolution pour achat de caméras de surveillance
8. Protocole entente quittance Service Régionale Sécurité Incendie MRC
9. Demande modification plan développement récréotouristique MRC
10. Correction de la résolution TECQ 2019-2023
11. Demande aide financière Le Jubé
12. Demande d'appui pour exposition de photos historiques de la Matanie
13. Période des questions
14. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2022

RÉSOLUTION 2204-02

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 mars 2022 avec modification de la résolution **2203-03**, le proposeur sera Monsieur Marc-André Bérubé car Madame Joyce Truchon était absente lors de la séance du 28 février 2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2022

RÉSOLUTION 2204-03

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de mars 2022 par Monsieur Castonguay.

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de mars 2022 pour un total des comptes incompressibles de 43 763.99\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 75.55\$, les salaires et les allocations des élués du mois de 1 814.10\$, les salaires nets des employés de 18 968.10\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le remboursement des DAS de février au montant de 8 623.87\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 923.04\$, le paiement des services publiques 1 342.95\$, les frais d'immatriculation SAAQ 5 988,14\$, l'ajustement cotisation 2021 CNESST de 448.13\$, le remboursement des achats par carte de crédit 326.40\$ et un montant de 38 988,62\$\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 82 752.61\$ pour le mois de mars 2022, incluant les crédits à recevoir de Bouffard Sanitaire et Brant de mars.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5- Résolution pour le Fonds de visibilité Northland 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Monsieur André Marcil informe le conseil municipal que la rencontre de travail s'est tenue pour les projets du Fonds de Visibilité Northland 2022 en présence de Madame Marie-Ève Landry, de Northland Power, Madame Nadine Turcotte, de la MRC de la Matanie, Madame Nancy Savard représentante citoyennes de la municipalité, Steve Castonguay, Maire et André Marcil, directeur général.

RÉSOLUTION 2204-04

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'autoriser les montants d'aide financière pour les projets suivant par le Fonds de Visibilité Northland 2022 :

Organismes	Projets	Montants demandés	Montants accordés
Comité loisirs jeunes Les P'tits Léandre	Programme sport-étude équestre	5 000.00 \$	5000.00
Centre socioculturel Le Jubé	Centre socioculturel	5 000.00 \$	4687.77
CLD de St-Léandre	Camping rustique sur les sentiers Grotte des fées	2 865.00 \$	2865.00
Fabrique de St-Léandre	Amélioration de la bâtisse et des services	2 407.00 \$	2407.00
Regroupement des organismes	Remplacement d'équipements désuets et réfections locative	5 000.00 \$	5000.00
			19959.77
		20 272.00 \$	19959.77
		312.23 \$	0.00

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6- Fin d'emploi de la période hivernale employés municipaux printemps 2022

André Marcil, informe qu'avis de de mise à pied sera envoyé aux employés municipaux et que l'horaire régulière d'été recommence dès la semaine du 17 avril 2022 pour les personnes concernées.

RÉSOLUTION 2204-05

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de mandater André Marcil de procéder à l'envoi des avis de fin d'emploi pour Monsieur Dave Caron et Monsieur Mike Thibeault selon les normes en vigueur au plus tard pour la semaine finissant le 30 avril 2022 et d'avertir que l'horaire régulier de quarante heures par semaine débutent dès le 17 avril 2022 pour les employés municipaux, Monsieur Justin Landry et Monsieur André Vallière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7- Résolution pour achat de caméras de surveillance

André Marcil, informe l'assistance présente que l'achat de caméras de surveillance des activités municipales pour le garage, le bureau municipal et la salle du conseil est conseillé pour augmenter la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

sécurité de tous autant les biens municipaux que les personnes qui y travaillent.

RÉSOLUTION 2204-06

Considérant, que la municipalité désire rendre plus sécuritaire les actifs de la municipalité au garage, au bureau municipal ainsi que dans la salle du conseil;

Considérant, que la surveillance vidéo permettra à la municipalité de renforcer la sécurité des lieux publics;

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu de mandater André Marcil de procéder à l'envoi de demande de soumission sur invitation afin d'obtenir un système de sécurité par caméras pour deux emplacements et de vérifier les coûts pour l'installation d'une connexion d'internet au garage municipal avant le 15 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Protocole entente quittance Service Régionale Sécurité Incendie MRC

Monsieur André Marcil explique avoir reçu une entente de quittance en date du 31 mars 2022 selon l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régionale de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011 et le 30 septembre 2020, confirmant que la municipalité recevra comme prévu un montant 43 109\$ à titre de valeur de la part de l'actif en date du 31 décembre 2020 moins le solde du passif dû à la MRC et déjà comptabilisé dans le budget de la municipalité pour 2022.

RÉSOLUTION 2204-07

Considérant que, les municipalités de Saint-Léandre et de Sainte-Paule se sont entendues sur l'établissement de la valeur de l'actif au 31 décembre 2020 et sur la part revenant aux deux municipalités citées, tel que présenté par le SRSI en lien avec la résolution 128-02-22;

Considérant que, la MRC de La Matanie par ses résolutions 195-03-22 et 196-03-22 a pris acte de l'acceptation des municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre et autorisé le règlement final avec celles-ci;

Considérant que, les parties conviennent de se donner quittance mutuelle.

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

D'autoriser Monsieur Steve Castonguay, maire, et Monsieur André Marcil, directeur général et greffier-trésorier, au nom de la Municipalité de Saint-Léandre, à signer l'entente de quittance entre le SRSI de La MRC de La Matanie et la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9. Demande modification plan développement récréotouristique MRC

André Marcil, informe les personnes présentes qu'il est impossible d'effectuer du développement récréotouristique sur le territoire de la municipalité près de lac de moins de 20 hectares après une rencontre avec Monsieur Olivier Banville de la MRC de la Matanie.

RÉSOLUTION 2204-08

Attendu que; la MRC de la Matanie, nous informe qu'il est impossible de développer des infrastructures récréotouristiques près de lac de moins de 20 hectares, comme le Lac Adèle pour le projet déposé à l'été 2021;

Attendu qu'une demande de modification ou de révision du plan de développement récréotouristique pourra permettre à des projets à fort potentiel de rentabilité comme le projet déposé pour le Lac Adèle;

Attendu qu'un appui est nécessaire par la MRC de la Matanie pour effectuer une demande de modification ou de révision de la réglementation afin de permettre de développer des activités récréotouristiques près de lac de moins de 20 hectares auprès des autorités gouvernementales compétentes;

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'informer la MRC de la Matanie et de lui demander son appui afin d'effectuer une modification et une révision des sites à fort potentiel de rentabilité afin de permettre de développer des activités récréotouristiques près de lac de moins de 20 hectares sur les terres publiques dont le mandat a été délégué à la MRC auprès des autorités gouvernementales compétentes

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. Correction de la résolution TECO 2019-2023

André Marcil, avoir transmis la demande de la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. Lors du dépôt, une résolution est doit être déposée et le numéro de version de la demande est obligatoire.

RÉSOLUTION 2204-09



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **version #1**, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **version #1** ci-jointe comporte des coûts réalisés réels pour 2019- 2020 et 2021 et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles pour 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. Demande aide financière Le Jubé

André Marcil confirme avoir obtenu une demande d'aide financière de 1 000.00\$ du centre Socioculturel Le Jubé en lien avec une demande au FRR volet 4



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2204-10

Il est proposé par **Madame Lisa Anne Jungemann** et unanimement résolu d'accorder une aide financière de mille dollars (1 000.00\$) conditionnelle à l'obtention de l'aide financière par le FRR volet 4 et à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12. Demande d'appui pour exposition de photos historiques de la Matanie

André Marcil informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de lettre d'appui pour une exposition de photographies historiques de la MRC de la Matanie présentée sur la Promenade des Capitaines à l'été 2022.

RÉSOLUTION 2204-11

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de remettre une lettre d'appui pour une exposition de photographies historiques de la MRC de la Matanie présentée sur la Promenade des Capitaines à l'été 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. Période des questions

Une période des questions est tenue.

14. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2204-12

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 11 avril, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier